

Les garanties du gouvernement

● Les droits acquis des salariés seront maintenus avant le démarrage de la réforme avec un calcul qui se fera sur la base de 2,5% annuellement et l'exclusion des retraités actuels et des ayants-droits. La réforme touchera tous les nouveaux entrants à la fonction publique ainsi que le reste des années pour les fonctionnaires actuels.

L'entame de la réforme ne devrait pas contenir plusieurs exceptions, selon le plan de sauvetage de la CMR. Ainsi dans le cadre de cette réforme «*douloureuse, coûteuse mais reste supportable*», selon les propos de l'Exécutif, le principal enjeu sera la pérennité du régime dont la faillite menace plus de 400 bénéficiaires à l'horizon 2021. «*Il était possible que le gouvernement ajourne la réforme jusqu'à 2016, vu qu'elle supportera les coûts financiers et électoraux, mais cela n'a pas été la décision qui a été prise dans l'intérêt de la patrie*», argumente le document final relatif à la retraite. Ce qui est aussi crucial pour les initiateurs de la réforme est de ne pas s'attaquer aux 4 caisses à la fois ainsi que le respect des droits acquis des salariés qui seront maintenus avant le démarrage de la réforme avec un calcul qui se fera sur la base de 2,5% annuellement et l'exclusion des retraités actuels et des ayants-droits. La réforme touchera tous les nouveaux entrants à la fonction publique ainsi

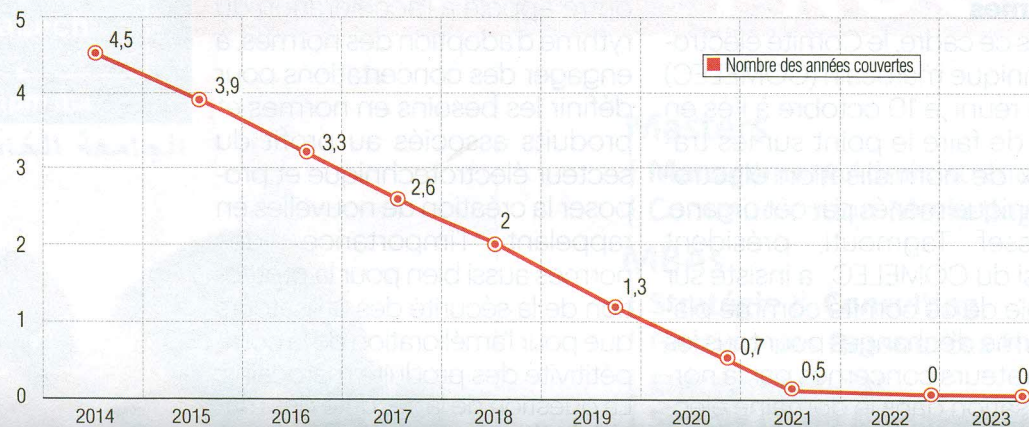
MOYENNE DES ALLOCATIONS POUR UN FONCTIONNAIRE QUI A ACCUMULÉ 20 ANS D'ADHÉSION

ÂGE	SALAIRE MENSUEL ACTUEL	TAUX ACTUEL	TAUX APRÈS LA RÉFORME
45 ans	3.000	5.080	5.666
	7.000	11.854	13.220
	15.000	25.401	28.329

IMPACT DE LA RÉFORME SUR UN FONCTIONNAIRE QUI PERÇOIT 15.000 DH ET 35 ANS DE SERVICE

	DERNIER SALAIRE AVANT LA RETRAITE	ALLOCATION
La situation actuelle (retraite à 60 ans)	17.826	15.598
Après la réforme (retraite à 64 ans)	21.185	17.114

LE NOMBRE DES ANNÉES QUI PEUVENT ÊTRE ENCORE COUVERTES PAR LES RÉSERVES DES RÉGIMES



traite», indique la feuille de route du gouvernement. Les données actualisées indiquent que l'entame de la réforme en 2004 aurait économisé 85 MMDH. Pour leur part les dépenses afférentes aux pensions ont totalisé à fin 2013, 14 MMDH pour plus de 280 mille bénéficiaires. À noter que la situation financière des systèmes de retraite sera encore plus affectée dans l'avenir en raison de la transition démographique avancée au Maroc et du changement profond qu'il produit dans la pyramide des âges. La dégradation du rapport démographique entérinera inévitablement un déséquilibre entre les dépenses et les ressources des différents régimes, selon les calculs du gouvernement. La tendance à la dégradation de la situation financière s'explique, aussi par le niveau élevé de prestations de certaines composantes du système de retraite. En effet, bien que le taux de remplacement (rapport entre la première pension et le dernier salaire), pour un individu qui travaille de 25 à 59 ans, se situe à près de 45% pour la

la base de 2,5% annuellement et l'exclusion des retraités actuels et des ayants-droits. La réforme touchera tous les nouveaux entrants à la fonction publique ainsi que le reste des années pour les fonctionnaires déjà en exercice. Les prévisions du gouvernement s'attendent à ce que la CNSS devra affronter le même défi d'ici 2021,

l'année qui connaîtra l'enregistrement du 1^{er} déficit et qui se poursuivra jusqu'en

2030. Le fait d'ajourner le déficit de la CMR de 8 années supplémentaires permettra,

à partir de 2022, d'élaborer une réforme globale et adéquate des régimes de re-



SOURCES : CMR

tenir de retraite. En effet, bien que le taux de remplacement (rapport entre la première pension et le dernier salaire), pour un individu qui travaille de 25 à 59 ans, se situe à près de 45% pour la CNSS, à 54,4% pour le RACR et à 60% pour la CIMR, il atteint 85% pour la CMR où la retraite dépend du dernier salaire perçu.

PAR Y.B

Le nïet des syndicats

Les centrales syndicales engagées dans le dialogue social s'apprêtent à exprimer leur refus du contenu de la réforme. Les principales mesures destinées à répondre favorablement aux demandes des syndicats englobent uniquement le dispositif de gestion interministérielle des carrières des fonctionnaires et les dimensions sectorielle et régionale des contrats-programmes destinés la réalisation de la formation des salariés. Un hiatus insurmontable existe donc entre le gouvernement et les syndicats, même si le chef du gouvernement insiste, à l'occasion de chaque sortie sur le sujet, sur l'effort extraordinaire consenti pour répondre aux demandes des partenaires sociaux. La question des retraites risque donc de diviser davantage la classe politique, une fois qu'elle arrivera sous la coupole. Les 5 centrales syndicales ont pourtant la possibilité d'avoir un aperçu global sur le contexte économique et social à l'occasion de la présentation du projet de la Loi de Finances 2015, qui est maintenant un rendez-vous classique pour les centrales; l'occasion d'avoir un tête-à-tête direct avec Benkirane qui portera sur les mesures prises et qui ont un impact sur le niveau de vie des retraités, les allocations pour perte d'emploi ou encore la récupération des cotisations de la CNSS.